



PERMIS REMORQUE B96

Contexte : Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 17 janvier 2013, relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

Personnes concernées : Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de catégorie B attelé à une remorque dont le PTAC est supérieur à 750kg, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans dépasser 4,250 tonnes.

Objectifs de la formation : Connaître les principales règles de comptabilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicule. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et de son entretien. Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manoeuvres de MAV/MAR et dans toutes les situations de circulation.

CONTENU DE LA FORMATION

LES SÉANCES HORS CIRCULATION

- Le code de la route spécifique à l'ensemble de véhicules,
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques à la conduite de l'ensemble de véhicules,
- Les vérifications indispensables de sécurité d'avant départ,
- L'attelage et le dételage en sécurité,
- Les manoeuvres avec l'ensemble de véhicules.

LES SÉANCE EN CIRCULATION

- La conduite de l'ensemble de véhicules en circulation et la communication avec les autres usagers,
- Les changements de direction et le positionnement sur la chaussée en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules,
- L'anticipation des distances de freinage et d'arrêt,
- Les trajectoires en virages et voies étroites,
- Le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.